

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, OU AU JAPON.

Gellainville, le 24 juillet 2023

OSMOSUN CONFIRME LE SUCCÈS DE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH® À PARIS AVEC L'EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DE SURALLOCATION

- **Exercice intégral de l'option de surallocation pour 1,5 M€**
- **Montant définitif de l'opération porté à 11,50 M€ (dont 10,75 M€ en augmentation de capital)**
- **Signature et mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TP ICAP**

OSMOSUN (la « Société »), acteur de référence dans les solutions de dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre par énergie solaire, annonce la fin de la période de stabilisation par anticipation et l'exercice intégral par Portzamparc de l'option sur surallocation, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® à Paris (Code ISIN : FR001400IUV6- Mnémonique : ALWTR).

Cette opération donne lieu à la cession de 114 999 actions existantes au prix de l'offre (6,50 euros par action) et à l'émission de 115 000 actions ordinaires nouvelles supplémentaires au prix de l'offre (6,50 euros par action), soit un montant total de 1,5 M€ dont 0,75 M€ d'augmentation de capital.

En conséquence, le flottant représente désormais environ 22% du capital social d'OSMOSUN. Le nombre total d'actions ordinaires offertes dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société s'élève à 1 763 331 actions dont 1 648 332 nouvelles et 114 999 actions cédées, portant ainsi la taille de l'opération à 11,5 M€, dont 10,75 M€ en augmentation de capital à l'issue du règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles supplémentaires prévu le 27 juillet 2023.

FIN DE LA PÉRIODE DE STABILISATION

Par ailleurs, la stabilisation qui a débuté le 10 juillet 2023, s'est achevée le 24 juillet 2023 par anticipation. Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016, Portzamparc, en sa qualité d'agent stabilisateur, déclare ne pas avoir réalisé d'opérations de stabilisation. Depuis l'introduction en bourse de la Société, le cours de l'action OSMOSUN a progressé de 57,7%.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	Répartition de capital et des droits de vote	
	Nombre	%
Marc Vergnet	1 409 097	25,10
Maxime Haudebourg	120 000	2,14
Wicap Mascara	522 000	9,30
Centre Capital Développement (UI Investissement)	440 378	7,84
FCPU Loire Valley Invest (Go Capital)	536 993	9,57
CAPELAN ⁽¹⁾	200 866	3,58
FCPI Famae Impact	297 481	5,30
Groupe OKwind	260 307	4,64
Actionnaires historiques, managers et salariés	593 958	10,58
Public	1 232 502	21,96
Total	5 613 582	100,00%

¹ Société affiliée à Gaïa Impact Fund venant aux droits de cette dernière

SIGNATURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ

OSMOSUN annonce également avoir confié à TP ICAP la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») n°2021-01 du 22 juin 2021. Ce contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 25 juillet 2023. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 200 000 € en espèces a été affectée à un compte de liquidité ouvert chez TP ICAP.

L'exécution du contrat de liquidité pourra être suspendue :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 ; et
- à tout moment à la demande d'OSMOSUN, sous sa responsabilité et dans certaines situations, telles que la suspension du cours, une situation exceptionnelle de marché, si OSMOSUN ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses actions ou si le cours de l'action ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention autorisées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Par ailleurs, le contrat de liquidité pourra être résilié par OSMOSUN à tout moment et sans préavis, ou par TP ICAP à tout moment avec un préavis d'un mois.

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'AMF sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 20 avenue Gustave Eiffel, 28630 Gellainville, ainsi que sur les sites Internet www.osmosun-bourse.com et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement, notamment aux risques liés à l'activité et aux risques liés à l'environnement concurrentiel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risque » de la Note d'Opération.

A PROPOS D'OSMOSUN

Créé en 2014, OSMOSUN a pour ambition de devenir un acteur de référence du marché de l'eau « bas carbone » afin de rendre accessible l'eau potable à tous.

OSMOSUN a développé une solution brevetée unique, économique, propre et durable de dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre qui fonctionne à l'énergie solaire et sans batterie. Les unités OSMOSUN® peuvent produire jusqu'à 50 000 m³ d'eau par jour et se positionnent parmi les moins énergivores et les plus compétitives économiquement.

Au 31 décembre 2022, 59 unités de dessalement ont été vendues dans 27 pays. En 2022, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros.

CONTACTS COMMUNICATION

Relations Investisseurs

Hélène de Watteville

osmosun@actus.fr

01 53 67 36 33

Relations Presse Financière

Déborah Schwartz

dschwartz@actus.fr

01 53 67 36 35

Relations Presse Spécialisée

Nadège Chapelin

n.chapelin@nc-2.com

06 52 50 33 58

Retrouvez toute l'information sur
www.osmosun-bourse.com

AVERTISSEMENT

Le communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

L'approbation du Prospectus par l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur la Société.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les actions, ou toute autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations ne peuvent être distribuées et ne sont destinées qu'aux personnes (i) ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 », telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) à des « *high net worth entities* », « *unincorporated associations* », ou autres personnes à qui ce document peut être légalement transmis conformément à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes sont ci-après dénommées les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une Personne Concernée ne peut agir sur la base de ces informations. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ces informations font référence ne pourra être réalisé que par les seules Personnes Concernées. Les personnes distribuant ces informations doivent s'assurer qu'une telle distribution est légalement autorisée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de la Société ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et ses cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel la Société opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de la Société, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel elle opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de la Société. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.